

Zones	Représentation graphique	Superficie minimale des lots	Hauteur maximale des constructions	Superficie constructible Renseignements complémentaires
سكن فردي HABITAT MONO FAMILIAL		400 m ²	8 m (R+1)	- Surface constructible max : 33 % de la surface totale du lot. - L'espace non bâti doit être aménagé en jardin boisé. - Largeur minimale du lot : 16 m. - 5 m de recul par rapport aux voies publiques. - 4 m de recul par rapport aux riverains. - L'encorbellement sur façade principale ne peut dépasser 1.00m et en aucun cas ne doit empiéter sur les zones de reculs.
سكن اقتصادي بسفلي وطابقين HABITAT ECONOMIQUE A DEUX NIVEAUX		100 m ²	11 m (R+2)	- La surface minimale de la cour est de 12 m ² (4mX3m) avec une vue directe de 4m pour les chambres habitables. - Largeur minimale du lot : 10 m. - L'encorbellement sur façade principale ne peut dépasser 100 cm.
منطقة فلاحية RESERVE AGRICOLE		2500 m ²	8 m (R+1)	- Réserve à l'habitat des exploitants et les annexes indispensables à l'exploitation agricole. - 5 m de recul par rapport aux voies publiques. - 5 m de recul par rapport aux riverains. - Surface constructible pour l'habitat est de 5 % de la surface totale du lot.
منطقة الأنشطة الحرفية ZONE D'ACTIVITE ARTISANALE		100 m ²	8 m (R+1)	- Réserve aux activités industrielles de 2ème et 3ème catégories. - Pour être constructibles, les parcelles doivent avoir, une superficie minimale de 100m ² et une largeur minimale de 10m. - Un seul logement ne dépassant pas 100m ² peut être autorisé par unité.
منطقة ممنوعة البناء ZONE NON AEDIFICANDI		-	-	CONFORMEMENT AU PLAN
منطقة التشجير ZONE BOISEMENT		-	3 m	Toute construction y est interdite. Toutefois, de petites constructions basses de 3m de hauteur maximale, s'incorporant au paysage, peuvent être admises si elles sont directement liées à l'entretien et la protection des sites en question ou à leur animation récréative

SERVICES PUBLICS & INSTALLATIONS DE LA VIE SOCIALE المرافق العمومية ومؤسسات الحياة الاجتماعية

DESIGNATION	Représentation Graphique	Superficie (en m ²)	OBSERVATIONS
Maison Communale دار الجماعة		1510	EXISTANTE
Caidat قيادة		4915	A CREER
Gendarmerie الدرك الملكي		5013	A CREER
Centre de Travaux مركز الأشغال		5590	A CREER
Equipement socio-culturel مرفق سوسيوثقافي		4310	A CREER à la place de l'école
Crèche حضانة		860	A CREER
Centre de formation مركز التكوين		1014	A CREER
Maison des jeunes دار الشباب		1810	A CREER
Dar Taliba دار الطالبة		4937	A CREER
Dar Talib دار الطالب		3958	A CREER
Centre commercial مركز تجاري		2776	A CREER
Ecole Primaire مدرسة ابتدائية		9165	A DEPLACER
Collège إعدادية		9134	A CREER
Lycée ثانوية		10209	A CREER
Equipement de santé مرفق صحي		1187	EXISTANT
Terrain de sport ملعب رياضي		11212	A CREER
Hammam حمام		453	EXISTANT
Mosquée مسجد		888	A CREER
cimetière مقبرة		6095	EXISTANT
Zone d'Activité Artisanale منطقة الأنشطة الحرفية		33166	A CREER

DESIGNATION	LARGEUR D'EMPRISE	OBSERVATIONS	Rue 15	15 m	A créer
Rue 1	30 m	Existante (R.R n°508) à aménager, prolonger et élargir	Rue 16	12 m	A créer
Rue 2	20 m	A créer	Rue 17	12 m	A créer
Rue 3	15 m	A créer	Rue 18	15 m	Existante à aménager, prolonger et élargir
Rue 4	15 m	A créer	Rue 19	20 m	Existante à aménager, prolonger et élargir
Rue 5	20 m	A créer	Rue 20	15 m	Existante à aménager, prolonger et élargir
Rue 6	15 m	A créer	Rue 21	15 m	Existante à aménager, prolonger et élargir
Rue 7	15 m	A créer	Rue 22	15 m	Existante à aménager, prolonger et élargir
Rue 8	10 m	A créer	Rue 23	15 m	A créer
Rue 9	12 m	A créer	Rue 24	12 m	A créer
Rue 10	20 m	A créer	Rue 25	12 m	A créer
Rue 11	12 m	A créer	Rue 26	12 m	A créer
Rue 12	20 m	A créer	Rue 27	15 m	A créer
Rue 13	12 m	Existante à aménager, prolonger et élargir	Rue 28	12 m	A créer
Rue 14	15 m	A créer	Rue 29	15 m	A créer